

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVE LE 19 NOVEMBRE 2012

PIECE 3B

PLAN DE ZONAGE



N° INSEE : 95428

VOU L'ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MAIRE

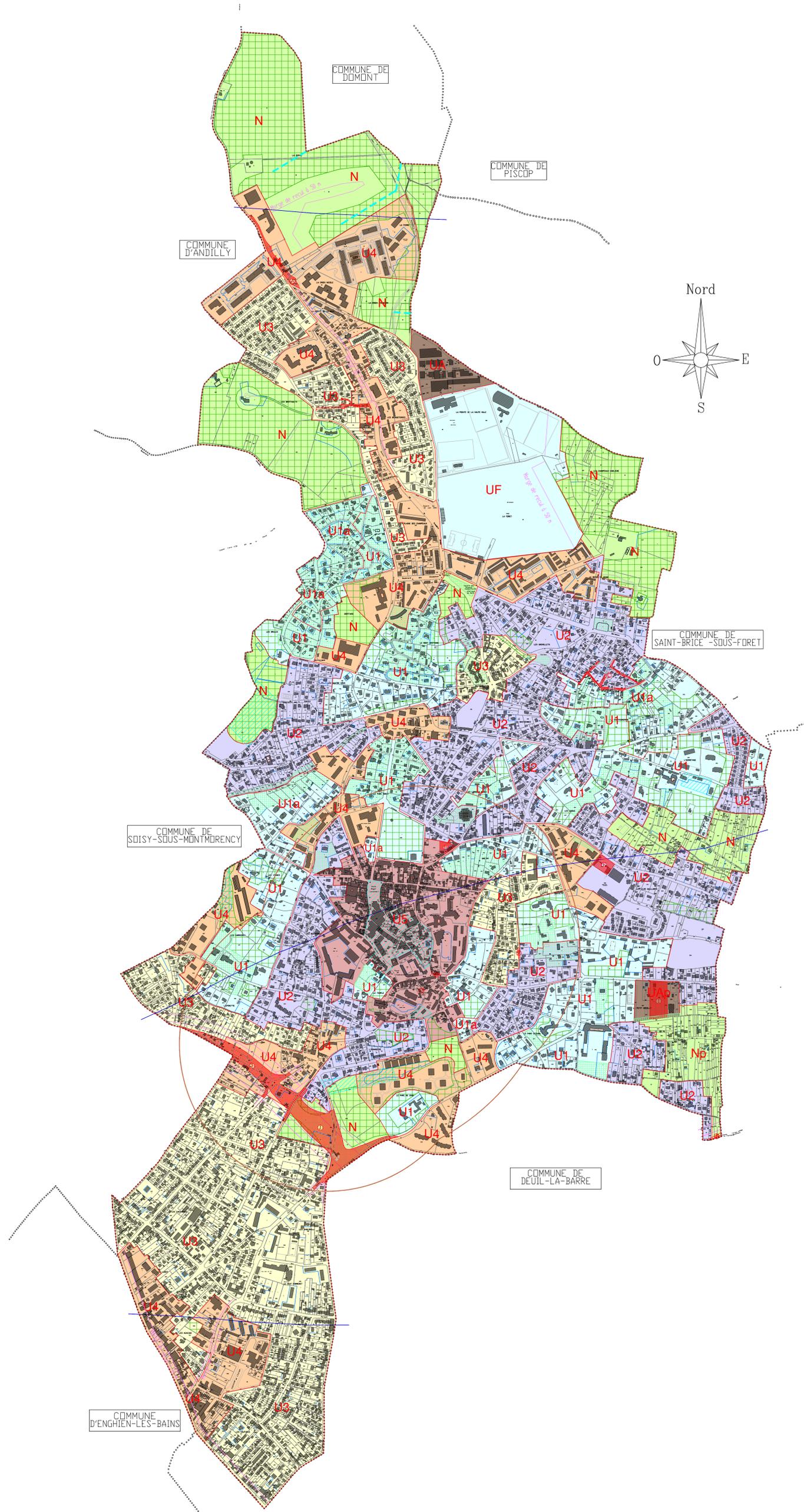
ECHELLE : 1/5000

PLU modifié le 4 JUILLET 2016

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur
- U5 Zone de densité 5
- U4 Zone de densité 4
- U3 Zone de densité 3
- U2 Zone de densité 2
- U1 Zone de densité 1
- UF Zone destinée aux loisirs sportifs
- UA Zone destinée aux activités commerciales et artisanales
- N Zone constituant un espace naturel à protéger
- Emplacements réservés pour équipements publics
- Espaces boisés classés
- Espaces verts protégés au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Limite de protection en recul de lisière de forêt
- Marges de recul pour alignement spécifique
- Limite de la zone C du PEB
- Zone de carrières (PPR décret 95-1089 du 5.10.95)
- Zone susceptible de subir des mouvements de terrain en cas de dissolution du gypse
- Axes de ruissellement temporaires lors d'orages
- Protection des monuments historiques

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 indiquant que l'ensemble du département du Val d'Oise est classé zone à risque d'exposition au plomb



Liste des emplacements réservés

N°	Références cadastrales	Emplacement	Objet de la réserve	Superficie en m²	Bénéficiaire
A	AO 3 à 5, 19 AP 10, 54	RD 124 avenue de Domont : entrée de ville	Aménagement de carrefour	3487 m²	Département
B	AN 193,196, 229, 231 à 236, 256, 258 à 260, 266, 268	Avenue des Tilleuls	Régularisation des anciennes voies privées	1484 m²	Commune
C	AT 302, 344, 413, 415, 417, 421, 425, 427, 429, 437, 441, 451, 453, 455, 451, 463, 481, 482	Avenue Rognault, avenue Barlier, avenue du lieutenant Meynier	Régularisation des anciennes voies privées	5834 m²	Commune
D	AK 296	Rue de Grétry	Emplacement réservé à usage de parking et de locaux municipaux	1515 m²	Commune
E	AW 313	Rue des Haras et rue des Gaterands	Emplacement réservé à usage de parking et de locaux municipaux	2648 m²	Commune
F	AB 292	Rue Paul Messin entre la rue du Clos de Paris et la rue des Haras	Alignement	130 m²	Commune
G	AB 154, 155, 542	Rue Jean Jacques Rousseau et rue Notre Dame	Aménagement du carrefour	124 m²	Commune
H	AB 641	Rue de la Charrette	Alignement	15 m²	Commune
I	AW 180 à 184	Rue de Groslay	Emplacement réservé à usage de parking et de locaux municipaux	7246 m²	Commune
J	AH 35 à 37, 46, 50, 60, 64 à 66 à 135 à 141, 153 à 187, 190 à 200, 296, 380, 391, 415, 416 AC 61-62	De la rue de la Fosse aux Mornes à l'avenue Charles de Gaulle.	Emprise de l'avenue du Paris	44650 m²	Département